

**ANNONCE N°44 DU 27/04/2010**

**SONASID: CONVOCATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Les actionnaires de SOCIETE NATIONALE DE SIDERURGIE «SONASID», société anonyme au capital de 390.000.000 DH, sont convoqués en Assemblée générale ordinaire aux Bureaux de la SOCIETE NATIONALE D'INVESTISSEMENT, 163, Avenue Hassan II, 14<sup>ème</sup> Etage à Casablanca, le :

**Jeudi 20 Mai 2010 A 10 Heures**

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2009, approbation desdits comptes ;
- ✓ Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes;
- ✓ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95 telle qu'elle a été modifiée et complétée par la Loi 20-05; Approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
- ✓ Affectation des résultats ;
- ✓ Fixation du montant des jetons de présence ;
- ✓ Changement du Représentant Permanent d'un Administrateur ;
- ✓ Quitus de gestion aux administrateurs ;
- ✓ Pouvoirs à conférer.

**Les propriétaires d'actions au porteur** devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

**Les titulaires d'actions nominatives** devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion, ils seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 telle qu'elle a été modifiée et complétée par la Loi 20-05, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.